

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

VENDREDI 24 FÉVRIER 2017

Étaient présents : JM. SCHIBER - C. TARY - JM. JAVAUX - B. SAUVAGE - P. VALLI - ML. HAAZ - L. LAMAY - JP. CREUSOT - R. DEVOILLE - L. PORTA - C. FIEUTELOT - A. KEUSCH - C. CLEMENCELLE

Absents excusés : B. FOLLEY (pouvoir à JM. JAVAUX) - M. PERNOT (pouvoir à B. SAUVAGE)

Secrétaire de séance : Mme Lucie LAMAY

Le Maire ouvre la séance à 20 h 00

I Communication

Le Maire fait état des principales réunions qui se sont tenues au cours de la période de décembre à février au sein de la commune et dans les environs de l'agglomération.

II Attribution de l'indemnité de conseil au Receveur Municipal

Le Conseil Municipal décide d'accorder au Receveur Municipal, pour l'exercice 2016, le bénéfice de l'indemnité de conseil et de fixer le montant de cette indemnité à 80 % du maximum autorisé, soit un montant de 363.70 Euros.

Vote : 13 Pour - 1 Abstention (Mr SAUVAGE)
(1 non-participant au vote)

III Transfert des piscines à la CAV : Avis sur l'évaluation des charges transférées

Dans le cadre du transfert des piscines de Noidans-lès-Vesoul et Vesoul à l'agglomération, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a validé les méthodes de calcul retenues pour évaluer le montant des charges transférées qui s'élèvent à 979 238 €. Après discussion, le Conseil émet un avis favorable au rapport de la CLECT.

Vote : 10 pour - 5 abstentions (Mmes KEUSCH - MM. VALLI-JAVAUX-CREUSOT)

IV SIED 70:

➤ *Amélioration de l'éclairage public Impasse des Buis*

Le Maire expose qu'il y a lieu d'améliorer l'éclairage public Impasse des Buis par l'installation d'un luminaire supplémentaire.

La maîtrise d'œuvre est confiée au SIED 70 dont la commune est adhérente. Les travaux s'élèvent à 3 011.89 € TTC avec une participation du SIED 70 de 627.48 €.

Vote : 15 pour

➤ *Implantation d'une borne de recharges pour véhicules électriques*

Notre commune a été retenue par le SIED 70 afin d'installer une borne de recharges pour véhicules électriques et 2 places de parking à proximité de la Mairie. L'installation et le fonctionnement sont entièrement pris en charge par le SIED 70 pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public.

Vote : 15 pour

V Participation employeur à la garantie « Maintien de salaire individuelle labellisée »

Par délibération du 23 janvier 2014, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place une participation financière à la protection sociale des agents.

Vu l'augmentation significative des taux de cotisation depuis 2014, il est proposé au Conseil Municipal de réviser le montant de sa participation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser à compter du 1^{er} mars 2017 à l'organisme agréé une participation mensuelle de 8 €, non proratisé au temps de travail, pour tout agent titulaire, stagiaire adhérent à une garantie prévoyance labellisée.

Vote : 15 pour

VI Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs COMMUNE et EAU 2017

En l'absence d'adoption du budget avant le 15 avril 2017, le Maire est autorisé à engager, liquider, et mandater des dépenses d'investissement pour le budget GENERAL d'un montant de 3 835.13 €uros et pour le budget EAU d'un montant de 957.31 €uros.

Vote : 15 pour

La séance est levée à 21 h 06.

Fait à Frotey-lès-Vesoul, le 3 mars 2017.

Le Maire,

Jean-Marie SCHIBER

